

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE (Ontario)

Nom de la caisse

Conformément aux *Règlements administratif de la Caisse*, vous avez jusqu'au _____ pour soumettre votre candidature au secrétaire (ou au secrétaire adjoint) de la Caisse.**PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ¹**Je, soussigné, _____, sociétaire de la Caisse
(Nom du candidat)

pose ma candidature pour un poste d'administrateur.

(Occupation)

(Employeur, s'il y a lieu)

Si, pour la formation du conseil, les sièges sont répartis par secteurs, cochez ci-dessous le nom du secteur représenté :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> _____ | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> _____ | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> _____ | <input type="checkbox"/> _____ |

La présente candidature est valable pour la prochaine assemblée annuelle de la Caisse, devant se tenir le _____.

Signé à _____, le _____.

(Signature du candidat)

Nous appuyons cette candidature :

(Nom du sociétaire)

(Nom du sociétaire)

(Signature du sociétaire)

(Signature du sociétaire)

¹ Seul le nom des candidats éligibles sera inscrit sur l'affiche « Avis de convocation » dans tous les établissements de la caisse.**AUTORISATION À PROCÉDER À DES VÉRIFICATIONS**Le Mouvement des caisses Desjardins (MCD), agissant en qualité de mandataire de la Caisse et de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. doit exiger de votre part, à titre de candidat à une fonction d'administrateur ou à titre d'administrateur en poste à la Caisse, des renseignements vous concernant afin de déterminer si vous remplissez ou non, lors de votre entrée en poste ou au cours de votre mandat, les conditions d'éligibilité prescrites à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (Loi) ou aux *Règlements administratifs* de la Caisse.

En conséquence et dans l'optique de permettre au MCD ou ses mandataires autorisés de procéder aux vérifications requises, vous devrez compléter tout formulaire de consentement nécessaires aux enquêtes de sécurité et de crédit requises.

Signé à _____, le _____.

(Signature du candidat ou de l'administrateur en poste)

(Folio)

Reçu par (paraphe)

Date (AAAA-MM-JJ)

**OBJET DU DOSSIER :
VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ D'UN CANDIDAT
À UNE FONCTION D'ADMINISTRATEUR ET DIVULGATION D'INTÉRÊTS**

Cocher ✓

BLOC A : ÉLIGIBILITÉ	
1. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi (<i>voir article 91 en annexe</i>)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Occupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (<i>voir article 7 en annexe</i>)? (Au besoin, consultez le secrétaire, le secrétaire adjoint ou la direction générale de la Caisse)? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc B .	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

BLOC B : INCAPACITÉ D'EXERCER	
1. Une caisse ou une credit union a-t-elle mis fin à votre adhésion sans votre accord?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Vos facultés mentales ont-elles été jugées altérées par un tribunal?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Êtes-vous un failli non libéré ou un failli libéré dans les cinq (5) ans qui précèdent la date à laquelle vous pourriez être élu administrateur de la caisse?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Êtes-vous une personne qui ne peut obtenir le cautionnement d'un assureur titulaire d'un permis délivré en vertu de la <i>Loi sur les assurances</i> qui l'autorise à faire souscrire de l'assurance de cautionnement et de l'assurance contre les détournements?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5. Êtes-vous un employé de la caisse ou de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. , ou son conjoint, père, mère ou enfant?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6. Êtes-vous un conseiller professionnel qui fournit des services à la Caisse ou qui a fourni de tels services dans les trois (3) ans qui précèdent la date à laquelle vous pourriez être élu administrateur?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7. Êtes-vous un employé du Ministère des finances, de la Commission des services financiers de l'Ontario ou de la Société ontarienne d'assurance-dépôts ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
8. Avez-vous une dette à l'égard de la Caisse échue depuis plus de 90 jours, sauf si la Caisse a accepté de reporter l'échéance du remboursement?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
9. Êtes-vous une personne inscrite au sens du Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme pris en application de la <i>Loi sur les Nations Unies (Canada)</i> ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
10. Avez-vous déjà été reconnu coupable , dans les cinq (5) ans qui précèdent la date à laquelle vous pourriez être élu administrateur, d'une infraction dont il est question au paragraphe 92 (3) de la Loi (<i>voir annexe</i>) et que vous n'avez pas été réhabilité (c'est-à-dire qu'aucun pardon n'a été accordé)?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11. Votre adhésion à une association professionnelle a-t-elle été révoquée, pour manquement professionnel , dans les cinq (5) ans qui précèdent la date à laquelle vous pourriez être élu administrateur?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous avez répondu « OUI » à l'une des questions du Bloc B, vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse.

Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc C.

BLOC C : DIVULGATION DES INTÉRÊTS	
1. Je suis partie à un contrat important ou à un projet de contrat important avec la Caisse.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Je suis un administrateur ou un dirigeant d'une entité partie à un contrat important ou à un projet de contrat important avec la Caisse.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Je possède un intérêt important dans une personne partie à un contrat important ou à un projet de contrat important avec la Caisse.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. Je suis le conjoint, le père, la mère ou l'enfant d'un particulier partie à un contrat important ou à un projet de contrat important avec la Caisse.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5. Détails de la nature et de mon intérêt, tel que divulgué aux paragraphes 1 à 4:	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

Reçu par (paraphe)	Date (AAAA-MM-JJ)
--------------------	-------------------

EXTRAITS DE LA LOI DE 1994 SUR LES CAISSES POPULAIRES ET LES CREDIT UNIONS

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

QUALITÉS REQUISES DES ADMINISTRATEURS

Article 91 :

Seule peut être administrateur de la caisse la personne physique qui satisfait aux critères suivants :

1. Elle est sociétaire.
2. Elle est âgée d'au moins dix-huit ans.
3. Elle est de citoyenneté canadienne ou a été légalement admise au Canada en qualité de résident permanent et elle y réside ordinairement. 1994, chap. 11, art. 91.

INCAPACITÉ D'EXERCICE

Article 92 :

(1) Ne peuvent être administrateurs de la caisse :

1. Les particuliers dont l'adhésion à une caisse a pris fin autrement qu'à leur gré.
2. Les particuliers dont les facultés mentales ont été jugées altérées par un tribunal.
3. Les particuliers qui sont des faillis non libérés ou des faillis libérés dans les cinq ans qui précèdent la date à laquelle ils pourraient être élus administrateurs.
4. Les particuliers qui ne peuvent obtenir le cautionnement d'un assureur titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les assurances* qui l'autorise à faire souscrire de l'assurance de cautionnement et de l'assurance contre les détournements.
5. Les particuliers dont une dette à l'égard de la caisse est échue depuis plus de 90 jours, à moins que la caisse n'ait accepté de reporter l'échéance du remboursement.
6. Les particuliers qui sont des personnes inscrites au sens du Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme pris en application de la *Loi sur les Nations Unies (Canada)*.
7. Les particuliers déclarés coupables, dans les cinq ans qui précèdent la date à laquelle ils pourraient être élus administrateurs, d'une infraction dont il est question au paragraphe (3) et qui n'ont pas été réhabilités.
8. Les particuliers dont l'adhésion à une association professionnelle a été révoquée, dans les cinq ans qui précèdent la date à laquelle ils pourraient être élus administrateurs, pour manquement professionnel.
9. Les employés de la caisse ou ceux d'une fédération dont la caisse est membre ou leur conjoint, père, mère ou enfant.
10. Les conseillers professionnels qui fournissent des services à la caisse en leur qualité professionnelle ou qui ont fourni de tels services dans les trois ans qui précèdent la date à laquelle ils pourraient être élus administrateurs.
11. Les employés de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.
12. Les fonctionnaires employés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique* de l'Ontario dont les fonctions comprennent la réglementation des caisses.
13. Les particuliers qui n'ont pas satisfait aux exigences en matière de formation ou ne possèdent pas les qualités requises des administrateurs qu'établit la caisse.
14. Les particuliers qui n'ont pas satisfait à une condition raisonnable ou ne possèdent pas une qualité requise raisonnable que prévoient les règlements administratifs de la caisse. 2007, chap. 7, annexe 7, art. 58.

Exception

(2) Nul n'est un employé pour l'application de la disposition 9 du paragraphe (1) pour le seul motif qu'il fournit sans rémunération à la caisse ou à la fédération des services qui sont habituellement fournis par des employés. 2007, chap. 7, annexe 7, par. 58 (1).

Types d'infraction

(3) Toute infraction visée à la disposition 7 du paragraphe (1) satisfait à l'un ou l'autre des critères suivants :

- (a) elle est liée aux qualités requises, aux fonctions et aux devoirs de l'administrateur d'une personne morale;
- (b) elle comprend un vol ou une fraude;
- (c) elle comprend notamment une contravention à la présente loi, à une loi qui celle-ci remplace ou à une loi régissant une filiale de la caisse, ou un défaut de s'y conformer;
- (d) elle comprend notamment une contravention à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou un défaut de s'y conformer. 2007, chap. 7, annexe 7, par. 58 (1).

EXTRAIT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE DESJARDINS (*accessible sur Desjardins.com*)

Article 7 : Fonctions incompatibles

Un dirigeant ou un employé ne peut exercer une activité ou occuper une fonction ou un emploi auprès d'un concurrent si cela peut le placer en position de nuire aux intérêts d'une composante ou de Desjardins. Par concurrent, on entend toute personne, autre qu'une composante, qui manufacture, offre ou distribue des produits ou des services qui entrent en concurrence avec les activités financières ou autres de Desjardins et destinés aux mêmes clientèles.

Il appartient au conseil d'administration de la composante, sur avis préalable de l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie, d'évaluer le niveau de concurrence et le risque de nuisance des situations qui touchent un dirigeant. Pour les situations qui touchent un employé, l'évaluation est faite par l'instance ou la personne désignée de la composante.

Pour toute question sur les critères d'éligibilité à une fonction d'administrateur, veuillez communiquer avec le secrétaire, le secrétaire adjoint ou la direction générale de la Caisse.

Afin d'assurer l'exactitude des renseignements fournis, veuillez écrire LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES et remplir le présent formulaire au complet.

Section 1				RENSEIGNEMENTS PERSONNELS			
Prénom (tel qu'il est inscrit sur la pièce d'identité)			Nom de famille (tel qu'il est inscrit sur la pièce d'identité)			Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Autre prénom actuel ou antérieur			Autre nom actuel ou antérieur				
N° de téléphone (maison)		N° de téléphone (secondaire)		Poste		Adresse courriel	
Poste convoité				Adresse du lieu de travail principal (si elle est disponible)			

► Lieu de naissance

Ville	Province	Pays	Date de naissance A A A A M M J J
-------	----------	------	----------------------------------------------------

► Adresse actuelle

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville	Province	Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
------------	---------------	-----	-------------	-------	----------	------	-----------------------------------	----------------------------------

► Adresse précédente (si moins de cinq ans à l'adresse actuelle)

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville	Province	Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
------------	---------------	-----	-------------	-------	----------	------	-----------------------------------	----------------------------------

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville	Province	Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
------------	---------------	-----	-------------	-------	----------	------	-----------------------------------	----------------------------------

► Pays de résidence pendant plus de six mois au cours des dix dernières années

Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J

► N° de client de l'AMF ou de la BDNI* ou autre permis (obligatoire pour les personnes qui détiennent un permis pour exercer leur emploi)

N° de client de l'AMF	N° de la BDNI	Autre type de permis	N°
-----------------------	---------------	----------------------	----

Section 2	RENSEIGNEMENT POUR LES POSTES DE CONSULTANTS ET DE FOURNISSEURS
-----------	-----------------------------------------------------------------

► À remplir si la personne visée par l'enquête est une ressource externe

Nom de la compagnie	Durée du mandat (si elle est connue)	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
Description du mandat			

Section 3	ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
-----------	-------------------------

L'existence d'un historique judiciaire ne vous disqualifiera pas nécessairement d'une relation future avec le Mouvement Desjardins, à moins qu'il n'ait un lien avec la nature de cette relation. Les détails de toutes les condamnations selon les critères énumérés ci-dessous sont nécessaires pour confirmer l'exactitude de votre dossier et l'évaluer. Seules les condamnations d'adultes en vertu du *Code criminel* ou d'autres lois fédérales canadiennes pour lesquelles vous n'avez pas reçu une suspension du casier ni un pardon doivent être déclarées.

Ne pas déclarer : une condamnation pour laquelle vous avez reçu une suspension du casier ou un pardon en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*; une condamnation où vous étiez considéré comme « adolescent » en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la *Loi sur les jeunes contrevenants* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*; une absolution inconditionnelle ou sous conditions (conformément à l'article 730 du Code criminel); une infraction pour laquelle vous avez été reconnu non coupable; toute infraction aux lois provinciales ou aux règlements municipaux; et toute accusation portée à l'extérieur du Canada.

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle au Canada pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Si oui, veuillez fournir des renseignements à ce sujet (infraction, nom du corps policier ou de la ville et date de la condamnation)
Infraction	Nom du corps policier ou de la ville	Date de la condamnation A A A A M M J J
Infraction	Nom du corps policier ou de la ville	Date de la condamnation A A A A M M J J

X

Signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)

Vous avez été identifiée comme une personne qui : désire obtenir un emploi (ou est déjà en poste); est un employé d'une entreprise qui va exécuter un contrat; ou désire obtenir un contrat ou agir comme dirigeant; au sein du Mouvement Desjardins¹.

Le Mouvement Desjardins mandate SterlingBackcheck Canada Corp. et ses filiales et sociétés affiliées (ci-après « SBC ») pour effectuer une vérification approfondie d'information policière (E-PIC). Une E-PIC est une recherche dans le dépôt national des casiers judiciaires tenu par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et dans les bases de données locales des corps policiers de l'ensemble du Canada. Cette vérification sera effectuée au nom de SBC par un service de police canadien à l'aide des banques de données d'identification, d'enquête et de renseignements criminels accessibles par l'entremise du Centre d'information de la police canadienne et au moyen des renseignements suivants: nom, sexe, date et lieu de naissance et casier judiciaire déclaré. Pour en savoir plus au sujet d'une vérification E-PIC, visitez le http://backcheck.net/docs/supplemental-information-sheet-e-pic-fr_2014-04-01.pdf.

SBC et les corps policiers ne peuvent pas traiter toutes les demandes. Si pour quelque raison que ce soit, SBC ne peut compléter cette vérification, notamment si votre identité ne peut être confirmée, vous serez dirigé vers votre service de police local pour une vérification en personne. Si les renseignements que vous fournissez sur le présent formulaire contredisent ceux qui seront révélés dans le cadre de l'enquête, ou si les résultats de l'enquête s'avèrent non concluants, vous pourrez obtenir une attestation de vérification de casier judiciaire de la GRC pour régler un malentendu ou une contestation.

Vous avez le droit, selon certaines modalités, de consulter vos renseignements personnels et de les faire corriger en démontrant qu'ils sont inexacts, incomplets, équivoques ou périmés. Vous avez le droit de révoquer votre consentement en tout temps. Vous avez aussi le droit de poser des questions ou de formuler une plainte relative à la façon dont SBC traite vos renseignements personnels. Des renseignements complets à propos des pratiques de SBC en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels ainsi que les façons de joindre SBC se trouvent au : <http://www.sterlingbackcheck.ca/ca-fr/A-propos-de/Protection-des-renseignements-personnels.aspx>.

Consentement

Je consens à ce qu'une enquête de sécurité et de crédit me concernant soit effectuée conformément aux lois, aux règlements et aux lignes directrices applicables. Cette enquête a pour but de confirmer que je satisfais les exigences du Mouvement Desjardins en fonction de la nature de ma relation présente ou future avec ce dernier.

Je consens à ce que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) ou ses mandataires dûment autorisés, dont SBC, recueille, détienne, utilise et communique auprès de la GRC, de tout corps policier canadien, de toute institution financière, de tout agent de renseignements personnels et de tout employeur les renseignements personnels me concernant qu'elle estime nécessaires, y compris ceux qui ont trait à un casier judiciaire, afin de procéder à cette enquête, et je consens à ce que les personnes jointes communiquent ces renseignements à la FCDQ ou à ses mandataires.

Je reconnais avoir lu la politique de confidentialité de SBC et j'accepte que mes renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués de la façon décrite ci-dessus. Je confirme que les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, complets et exacts, et je comprends que le fait de fournir des renseignements inexacts, incomplets ou trompeurs pourrait entraîner une évaluation négative. Je dégage le Mouvement Desjardins, SBC, leurs agents et toute personne ou organisation qui fournit des renseignements aux fins de cette enquête de toutes responsabilités, notamment de tout préjudice ou dommage ou de toute perte, pouvant résulter de la transmission des informations demandées, de leur utilisation et du résultat de l'enquête.

J'autorise la collecte de l'information aux fins d'une vérification et d'analyse. De plus, j'atteste qu'à ma connaissance, l'information indiquée sur ce formulaire de divulgation de renseignements personnels est vraie et exacte.

X

Signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)

¹ Mouvement Desjardins : l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., leurs caisses membres et leurs centres.

Section 5

VALIDATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU MOUVEMENT DESJARDINS OU DU FOURNISSEUR

La vérification des pièces d'identité est OBLIGATOIRE pour la vérification de casier judiciaire canadien à partir du nom.
Veuillez noter que les pièces d'identité et les renseignements numérisés ne sont utilisés qu'à des fins d'identification.

Deux (2) pièces d'identité lisibles sont exigées :

La première pièce doit être émise par un gouvernement et doit inclure le nom, la date de naissance, la signature et la photo de la personne visée par l'enquête (ex : permis de conduire, passeport, carte de citoyenneté, carte de résident permanent ou certificat du statut d'indien).

La seconde doit préférablement être émise par un gouvernement et elle doit au moins inclure le nom complet de la personne visée par l'enquête.

RAPPEL : Ces pièces doivent être numérisées et transmises avec le présent consentement.

Je soussigné, _____, ai vérifié la pièce d'identité de _____ et confirme
Nom du représentant en lettres moulées Nom de la personne visée par l'enquête en lettres moulées

que cette personne visée par l'enquête et la personne figurant sur la pièce d'identité sont une seule et même personne. Le témoin doit signer au bas de la présente page pour attester sa vérification.

X

Signature du représentant du Mouvement Desjardins ou du fournisseur confirmant l'identité et attestant la signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)